

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SPFRQ

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS DE LA RÉGION
DE QUÉBEC

UNE ANNÉE EN CHANGEMENT



C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2025 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. En accord avec nos prévisions, les volumes de bois livrés aux usines de transformation en provenance des propriétaires forestiers du territoire ont diminué et les prix payés aux producteurs ont suivi relativement la même tendance.

Dès le début de l'année, les marchés de la construction et la demande des produits en bois ont été ébranlés par l'élection du nouveau président aux États-Unis. Ce dernier a sournoisement imposé de nouveaux tarifs et a débuté une bataille commerciale avec le Canada en menant une campagne d'incertitudes pour nos entreprises. Ces tarifs ont affecté la prévisibilité des usines de transformation du bois au Québec et, par le fait même, les conditions de mise en marché pour les producteurs en forêt privée.

Cela étant dit, rappelons rapidement les faits marquants de l'année pour les propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le Syndicat a mis en place dès janvier la nouvelle application Web SPBois visant la gestion intégrée de ses opérations. Cette nouvelle application est partagée avec d'autres syndicats de producteurs de bois.

En février, le Syndicat a amorcé une vaste consultation sur sa planification stratégique 2023-2027 auprès des propriétaires forestiers afin de consolider ses orientations et objectifs.

Au courant du mois d'avril, suivant de nombreuses consultations, le MRNF a publié un projet de modernisation du régime forestier qui a soulevé dans un premier temps la contestation des Premières Nations et

d'autres partenaires environnementaux. Ce projet de nouveau régime forestier apportait certaines améliorations à l'environnement d'affaires des producteurs en forêt privée. Cependant, la contestation de certains groupes est venue à bout de ce projet de Loi qui a été abandonné plus tard à l'automne.

Lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs à la fin avril, une importante modification au *Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec* a été adoptée afin d'assurer un financement actualisé du Syndicat selon l'évolution des prix du bois pour les prochaines années. Ces nouvelles contributions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

À l'automne, après plusieurs années de négociation avec l'Association des transporteurs de bois de la région de Québec, le Syndicat a débuté un processus de conciliation qui a permis de rapprocher les parties puis d'obtenir une entente satisfaisante jusqu'à la fin 2027.

Finalement, le 23 novembre, le Syndicat a migré complètement son réseau informatique. De ce fait, le Syndicat a changé ses coordonnées avec l'objectif de contrôler davantage ses coûts et ses services afin de répondre aux besoins des producteurs de bois.

Enfin, bien d'autres interactivités ont mobilisé le Syndicat au cours de la dernière année afin de défendre les intérêts des producteurs et propriétaires forestiers de la région.

Bonne lecture !

Gaétan Boudreault,
président

CE QU'EST LE SPFRQ

Un Syndicat professionnel

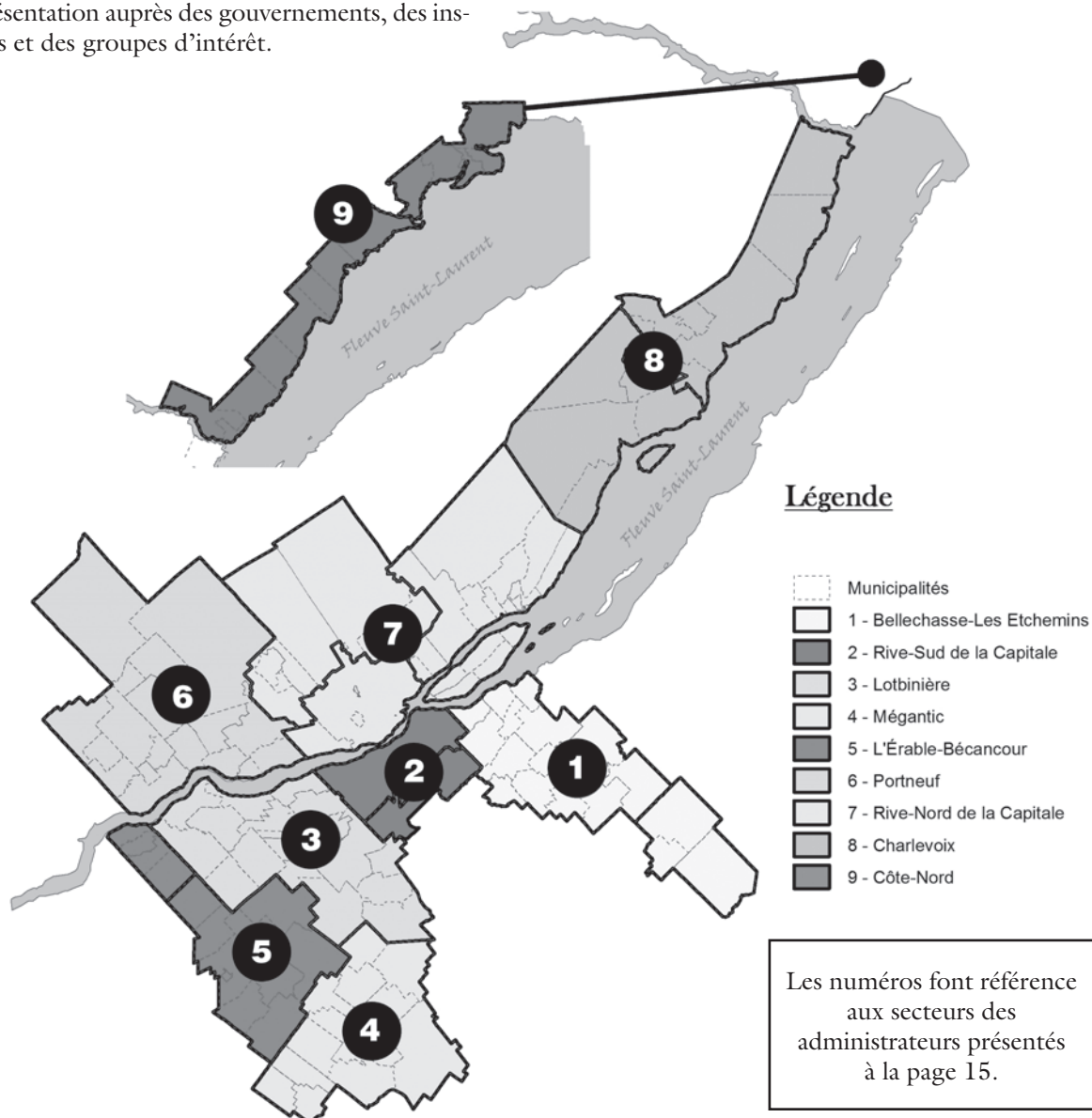
Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) est un syndicat professionnel formé de 1 055 propriétaires de forêts privées adhérents et 8 499 producteurs inscrits à son fichier. Le SPFRQ est actif sur un vaste territoire situé de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent qui compte environ 23 000 propriétaires de boisés. La ville de Québec est située au centre de ce territoire et le siège social du SPFRQ est au 5185, rue Rideau, Québec, G2E 5S2.

Les principaux champs d'activité du SPFRQ sont :

- La mise en marché collective ;
- L'information et la formation ;
- L'expertise professionnelle et technique ;
- La représentation auprès des gouvernements, des institutions et des groupes d'intérêt.

Plusieurs de ces activités sont menées en collaboration avec d'autres syndicats régionaux de producteurs de bois et avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), dont le Syndicat est un affilié. Le SPFRQ et la FPFQ sont aussi affiliés aux structures de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

**Visitez le site Web du Syndicat
au www.spfrq.qc.ca
et www.foretprivee.ca**



Un gestionnaire de Plan conjoint

Le SPFRQ est le gestionnaire désigné du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec. C'est à ce titre qu'il concentre une grande partie de ses activités dans la mise en marché. Il assume des responsabilités et exerce des pouvoirs prévus à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. De ce fait, il est l'agent de négociation et de vente exclusif des producteurs de bois de la région de Québec. Comme souhaité par ceux-ci, ses pouvoirs varient selon les marchés.

Le bois destiné aux pâtes et papiers, aux panneaux, au charbon de bois et à la production énergétique

Pour le bois destiné aux pâtes et papiers, aux panneaux, au charbon de bois et à la production énergétique, le Syndicat négocie et fait le suivi des contrats avec les acheteurs, gère l'accès des producteurs aux marchés en ajustant l'offre à la demande (contingemment), organise la production et le transport du bois, gère les inventaires de bois produit, assure le suivi de la qualité et effectue le paiement aux producteurs ainsi qu'aux transporteurs. Le Syndicat est le seul à pouvoir exercer ces activités.

Le bois pour le sciage et le déroulage

Pour le bois destiné au sciage et au déroulage, le Syndicat joue un rôle différent, il négocie et fait le suivi des contrats avec les acheteurs en axant son intervention sur la négociation du prix et la circulation de l'information. Il conseille les producteurs sur les marchés et le mesurage, entretient des relations avec les acheteurs pour bien faire connaître leurs besoins, publie les prix négociés et les conditions d'achat (dimensions, qualité), surveille les paiements des acheteurs et effectue le paiement des bois aux producteurs et, dans certains cas, aux transporteurs.

La gouvernance du SPFRQ

Le Syndicat est dirigé par un conseil d'administration de neuf membres. Ils sont élus par les membres du Syndicat présents lors d'assemblées de secteurs. Le mandat des administrateurs est de trois ans. Le tiers des neuf postes d'administrateurs est renouvelé chaque année.

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation et de la gestion du Syndicat. Il procède aux élections du président ainsi que des deux vice-présidents et soumet un rapport financier et d'activité à l'assemblée générale annuelle du Syndicat et à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint. Ces deux assemblées générales annuelles ont lieu le même jour, au cours du mois d'avril. Alors que tous les membres peuvent participer à la première, seuls les délégués élus lors des assemblées de secteurs peuvent participer à la seconde.

Au cours de l'année, il y a eu sept séances régulières du conseil d'administration, dont celle suivant l'AGA du 29 avril 2025 qui a permis de réélire le président M. Gaétan Boudreault et le premier vice-président M. Michel Côté et de nouvellement élire M. Jean-Marie Bélisle comme deuxième vice-président. Les membres ont également accueilli M. Evan Morin pour le secteur de Lotbinière.

Le président et les deux vice-présidents forment le comité des finances. Ce comité a pour mandat de superviser les affaires administratives et financières du Syndicat et de faire des recommandations au conseil d'administration. Il s'est réuni à deux reprises.

Les ressources humaines

L'équipe du Syndicat a subi plusieurs changements en cours d'année et a dû composer avec plusieurs absences pour cause de maladie ou de convalescence.

Soulignons d'abord le départ de M^{me} Britanie Tull et la nomination de M^{me} Shuyan Meng à titre de contrôleur financière.

Ensuite, il y a eu l'embauche à temps partiel de M^{me} Thérèse Julien et M^{me} Séverine Kribaa comme adjointes administratives et celle de M^{me} Mylène Bélanger au poste de commis-comptable de mars à octobre. Puis finalement, l'embauche de M. Yannick Bezeau comme technologue forestier de mai à octobre en remplacement de M^{me} Marilyne Carrier à la mise en marché et transport des bois.

Nous remercions ces personnes pour le temps qu'ils ont contribué à l'organisation. Sur une note plus positive, l'année 2025 marquait les 25 ans de services de M^{me} Caroline Houde, ing.f., directrice adjointe à la foresterie.

La reddition de compte à la RMAAQ

La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* exige que chaque administrateur du Plan conjoint déclare annuellement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) ses intérêts, autres qu'à titre de producteur, dans la mise en marché du produit visé par le Plan qu'il administre. Tous les administrateurs ont rempli cette obligation et la RMAAQ a constaté qu'ils répondent tous aux exigences d'indépendance de ladite Loi.

Le Syndicat a déposé pour approbation à la Régie la modification du *Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec* adoptée lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs le 29 avril 2025. Cette modification a été approuvée officiellement par la Régie le 18 août suivant pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

LES DÉFIS DE LA FORÊT PRIVÉE



Les propriétaires de forêts privées et les producteurs de bois font face à de nombreux défis.

Les grands défis de la forêt privée

La mise en marché du bois : composer avec un secteur forestier qui vit de nombreux et rapides changements; négocier avec ces acheteurs relativement peu nombreux, souvent dotés de positions dominantes dans le marché; faire face à la difficile concurrence de la forêt publique.

La mise en valeur des forêts et de leurs ressources : s'assurer d'un soutien gouvernemental pour la sylviculture et l'exploitation durable des forêts; former et informer les propriétaires pour leur permettre de faire une gestion active et éclairée de leurs forêts; s'assurer que des intervenants compétents accompagnent les propriétaires dans la gestion et l'exploitation durable de leurs forêts.

Les droits de la propriété : s'assurer d'un juste équilibre dans la prise en compte des intérêts de la collectivité et de ceux des propriétaires individuels; s'assurer que le fardeau des lois et des règlements n'impose pas aux propriétaires forestiers des contraintes déraisonnables; mieux faire connaître les forêts privées, leurs propriétaires et les défis qui les confrontent.

La fiscalité foncière et des revenus : revendiquer une fiscalité des revenus qui incite à la gestion active et à l'aménagement durable des forêts privées; revendiquer

une fiscalité foncière qui valorise la production forestière et qui soit conséquente avec les revenus qu'elle génère.

Les défis du SPFRQ

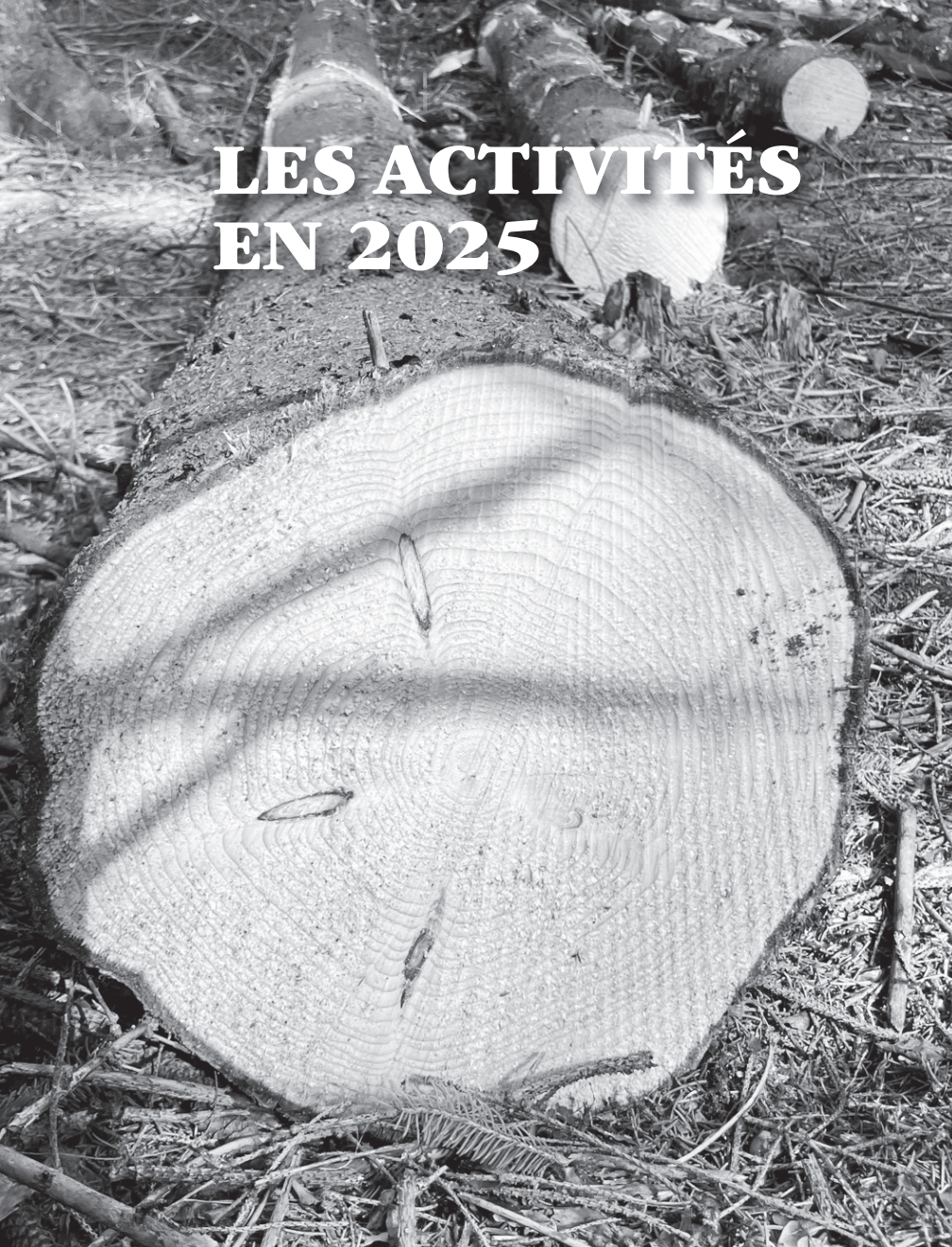
Le renouvellement des conventions de mise en marché répondant aux besoins et demandes des producteurs de bois.

Le développement de marché pour le bois sans preneur, particulièrement pour le bois résineux de plus faible qualité qui était destiné historiquement aux usines de pâtes et papiers. La baisse constante de la demande de papier et l'augmentation des sous-produits du sciage sur les marchés pour l'approvisionnement des usines de pâtes et papiers ont eu un impact direct sur la demande pour le bois rond des producteurs.

La défense des intérêts et droits de l'ensemble des propriétaires forestiers de la région de Québec, particulièrement lorsque le nombre d'intervenants en forêt privée ne cesse d'augmenter et que leurs intérêts divergent.

La reconnaissance des propriétaires de forêts privées pour leurs services environnementaux rendus à la société. La nouvelle catégorie d'immeuble forestier est une belle occasion pour les municipalités et leurs citoyens de soutenir l'aménagement durable des forêts privées de proximité.

LES ACTIVITÉS EN 2025



attribuable aux taxes qui font grimper artificiellement les prix du bois scié. Par contre, le prix moyen obtenu par les producteurs est 11,7 % inférieur à la moyenne du prix moyen 2024. On peut déduire de cette observation que ce sont les scieurs, leurs clients et les producteurs qui absorbent ensemble une grande partie des taxes américaines.

La demande en bois de sciage canadien est faible puisque nos produits sont trop dispendieux parce que trop taxés. Vu la plus faible rentabilité des opérations, la production a diminué de 44 368 m³s (6,3 %) par rapport à 2024 (Tableau 5).

Les ventes vers les usines de panneaux et charbon ont chuté de 7,6 % pour atteindre 46 751 m³s (Tableau 5). Les prix des panneaux sur les marchés ont connu une baisse constante, ce qui n'augure rien de bon pour débiter 2026.

Le prix de la pâte sur les marchés a connu une légère baisse. Le Syndicat a livré 93 638 m³s, soit, 4,9 % de moins que l'année dernière. Cette baisse s'explique parce que deux acheteurs qui exportent vers les États-Unis ont cessé

leurs achats au cours de l'année.

L'ensemble des ventes dépasse 47,6 millions de dollars. Le tableau 1 présente la répartition des revenus de vente au cours de l'année.

La mise en marché

Les ventes pour l'année 2025 ont atteint 798 599 mètres cubes solides (m³s), ce qui représente une baisse de 6,2 % par rapport au volume livré en 2024. Le résultat de l'année est bon dans un contexte de tarifs douaniers de plus de 45 % ce qui a entraîné des baisses de prix du bois de sciage et forcé l'arrêt d'achat de bois de façon temporaire ou permanente de certaines usines.

Les prix du bois scié ont été à leur plus haut en mars (837 \$/MPMP) puis une baisse presque constante au cours de l'année pour atteindre 634 \$/MPMP à la fin décembre. Les prix varient peu depuis l'automne dernier, mais l'incertitude est palpable sur les marchés en raison des taxes à l'exportation qui sont imprévisibles de la part des États-Unis.

La moyenne des indices de marché (Pribec) a progressé de 13,5 % par rapport à l'année dernière. Cette hausse est

TABLEAU 1

DISTRIBUTION DES REVENUS PROVENANT DE LA VENTE DE BOIS EN 2025

	\$	%
Montant total reçu des usines	47 656 442,4	100 %
Montant net remis aux producteurs transporteurs ⁽¹⁾	46 533 046,2	97,7 %
Prélevés « Plan conjoint »	950 247,8	1,9 %
Prélevés « Fonds forestier »	173 148,4	0,4 %

⁽¹⁾ Ce montant exclut tous les montants versés directement aux transporteurs par les usines de sciage et de déroulage.

Le développement et la surveillance des marchés

En plus de ses activités dans les marchés existants, le Syndicat s'intéresse au développement de nouveaux marchés. Le Syndicat a poursuivi ses démarches auprès de promoteurs et acheteurs actifs afin de les informer du volume disponible des différents bois sur le territoire.

Le marché des billes résineuses de petits diamètres est quasi inexistant et il est difficile de trouver preneur pour cette fibre alors que les résidus des usines de sciage comblent ces marchés.

Le marché de la biomasse forestière tarde à prendre son essor. Bois Carthage inc. a acheté un petit volume. Entreprise E.M. avait débuté l'achat de biomasse en 2024 jusqu'à ce que les installations de son client subissent un bris. Bois Forex a repris les achats de biomasse à la fin de l'année. Vu le prix offert, le rayon d'approvisionnement est de 50 km autour de Plessisville pour cette usine.

Le Syndicat a collaboré avec les villes de Lévis et Québec pour la mise en marché des bois de frêne récoltés dans le cadre de leur plan de gestion de l'épidémie de l'agrile du frêne.

Le Syndicat a de plus répondu à plusieurs consultations du MRNF pour déterminer si celui-ci doit accorder des volumes ponctuels disponibles en forêt publique. En collaboration avec la FPFQ, le Syndicat suit également de près les ventes de bois des forêts publiques effectuées par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB).

Le secteur du sciage et du déroulage

- Les prix du bois de sciage (sapin-épinettes) sur le marché nord-américain ont augmenté d'environ 13,5 % (effet des taxes);
- Les prix moyens payés (sapin-épinettes) aux producteurs de la région de Québec ont chuté d'environ 11,7 %, l'écart entre les indices de marchés et les prix payés aux producteurs augmente avec le niveau de taxation américain et non parce que les usines génèrent plus de profits;
- Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et le Syndicat se sont rencontrés à huit reprises afin de négocier une convention pour la mise en marché du bois de sciage résineux;
- Le Syndicat continue de rencontrer individuellement les scieurs qui ne sont pas représentés par le CIFQ afin de convenir d'une nouvelle convention d'achat de bois de sciage ou déroulage;
- Une vingtaine (21) d'usines ont été rencontrées sur 23 et 17 nouvelles conventions sont signées à ce jour.

Le secteur des pâtes et papiers

Domtar (Windsor)

- L'entente s'est terminée en décembre, la nouvelle est en cours depuis le 1^{er} janvier 2026;
- Les livraisons sont limitées, car les inventaires sont élevés à l'usine;
- Une clause d'ajustement de carburant aux opérations forestières permet aux producteurs de recevoir une certaine compensation afin de tenir compte du coût du pétrole, cette compensation est versée à chaque paiement;
- Les taux aux producteurs et aux transporteurs sont en Tonne Métrique Verte (\$/TMV) depuis le 1^{er} janvier 2025.
- La compagnie ne souhaite pas signer d'entente pour le résineux à court terme.

Usines américaines

- La cour de transfert de Sainte-Justine au sud de Bellechasse, propriété d'E.J. Carrier, est restée ouverte presque toute l'année. Ce marché est réservé aux producteurs de la région de Bellechasse-Les Etchemins. Les livraisons directes à l'usine de Sappi Fine Paper à Hinckley, Maine sont également possibles;
- Une entente fut convenue avec Bois Carthage pour la livraison de feuillus durs, de peupliers mélangés et de biomasse à Saint-Zacharie. La faiblesse des marchés a obligé l'acheteur à se raviser pour finalement arrêter tous les achats en fin d'année. Ce marché est également réservé aux producteurs de Bellechasse-Les Etchemins.

Le secteur des panneaux OSB

Produits Forestiers Arbec (Shawinigan)

- L'entente en cours va prendre fin le 31 mars 2026;
- Les livraisons sont limitées au niveau du résineux puisque les volumes à l'entente ont été atteints plus vite que prévu;
- Une clause d'ajustement de carburant aux opérations forestières permet aux producteurs de recevoir une certaine compensation afin de tenir compte du coût du pétrole.

TABLEAU 2

NOMBRE D'USINES PAR CATÉGORIE DE TRANSFORMATION

TYPE D'USINE	2005	2024	2025
Pâtes et papiers	4	5	5
Panneaux et autres	6	4	4
Sciage et déroulage	74	50	44
Total	84	59	53

Le nombre d'usines est en fonction des points de livraisons et ne tient pas compte que celles-ci puissent être détenues par une même entité.



Les autres secteurs

Charbon de Bois Feuille d'Érable inc.
(Sainte-Christine-d'Auvergne)

- Une nouvelle convention a été signée le 1^{er} septembre 2025 ;
- Les livraisons se sont déroulées rondement ;
- Le retard dans les paiements a obligé le Syndicat à suspendre les livraisons vers cette usine ;
- Ce marché est réservé aux producteurs du secteur de Portneuf.

Le transport

Le SPFRQ a la responsabilité d'organiser et de gérer le transport des bois à pâte. Il a pour interlocuteur l'Association des transporteurs de bois de la région de Québec (ATBRQ).

L'entente avec l'ATBRQ était échu depuis décembre 2022 et les négociations n'aboutissaient pas. Le Syndicat a donc demandé l'aide d'un

TABLEAU 3

Voici, par ordre d'importance, les 20 principaux acheteurs de bois sur le territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec

LES 20 PRINCIPAUX ACHETEURS DE BOIS EN 2025

RANG	COMPAGNIE	LOCALISATION	CATÉGORIE
1	Scierie Dion & Fils inc.	Saint-Raymond	Sciage feuillu et résineux
2	Groupe Lebel inc.	Saint-Hilarion	Sciage résineux
3	Clermond Hamel Itée	Saint-Éphrem	Sciage résineux
4	Domtar	Windsor	Pâte feuillue (multilongueurs)
5	Bois LIB inc.	Princeville	Sciage résineux
6	Carrier Bégin inc.	Saint-Honoré	Sciage résineux
7	Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	Sainte-Marie-de-Beauce	Sciage résineux
8	Bois Daaquam inc.	Saint-Just – Saint-Pamphile	Sciage résineux
9	Produits Forestiers Arbec inc.	Shawinigan	Panneau feuillu (8 pieds)
10	Produits Forestiers Résolu (Baie-Comeau)	Baie-Comeau	Sciage résineux
11	Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	Sciage résineux
12	Charbon de Bois Feuille d'Érable inc.	Sainte-Christine-D'Auvergne	Charbon de bois
13	Cèdréco inc.	Saint-Aimé-des-Lacs	Sciage résineux-tremble
14	Produits Forestiers D. G. Itée	Sainte-Aurélie	Sciage résineux
15	Arbec Bois D'Oeuvre inc.	Saint-Roch-de-Mékinac	Sciage résineux
16	Fontaine inc.	Saint-Augustin-de-Woburn	Sciage résineux
17	E.J. Carrier inc.	Sainte-Justine	Pâte tremble
18	Scierie P.S.E. inc.	Saint-Ubalde	Sciage résineux
19	Mobilier Rustique inc.	Saint-Martin	Sciage résineux
20	Entreprise Forestière Lambert	Woburn	Sciage résineux

TABLEAU 4

PRIX NETS AU CHEMIN DU PRODUCTEUR 2024-2025

En dollar (marchés contingentés)

ACHETEUR	ESSENCE	UTILISATION	UNITÉ DE MESURE	PRIX NET: FINAL		PROVISOIRE
				2024	2025	2026
Charbon de bois feuilles d'érable inc.	Feuillus mélangés 8 pieds et plus ⁽²⁾	Charbon	t.m.v.	42,81	45,90	43,50
Produits Forestiers Arbec inc.	Tremble 8 pieds ⁽³⁾ Tremble tiges ⁽³⁾ Pins-mélèze 8 pieds	Panneaux	t.m.v.	40,82 (m ³ sol.)	41,58	40,00
				40,82 (m ³ sol.)	40,86	40,00
				31,83 (m ³ sol.) ⁽²⁾	34,67	31,00
				23,21 (m ³ sol.) ⁽⁵⁾	27,03	25,00
Domtar	Feuillus mélangés multilongueurs Tremble multilongueurs ⁽¹⁾ Résineux multilongueurs	Pâte	t.m.v.	71,51 (t.m.a.)	43,63	44,00
				63,00 (t.m.a.)	34,40	35,00
				54,00 (t.m.a.)	18,71	–
Bois Carthage inc. ⁽⁶⁾	Feuillus durs 12 pieds et plus Tremble et feuillus 12 pieds et plus Résineux (Biomasse)	Pâte	t.i.v.	46,84	36,12	Arrêt
				34,89	30,12	Arrêt
				14,95	13,12	16,00
E.J. Carrier – Ste-Justine ⁽⁶⁾	Tremble 14 pieds et plus	Pâte	t.i.v.	33,41	33,16	28,00
E.J. Carrier – Sappi direct ⁽⁶⁾	Tremble 14 pieds et plus	Pâte	t.i.v.	39,27	36,16	30,00
Forex Wood Canada	Feuillus Pruche Biomasse	Pâte	t.m.v.	44,56	43,24	Arrêt
				24,00	20,24	Arrêt
				10,00	11,24	13,00

⁽¹⁾ Sauf Charlevoix et Côte-Nord

⁽²⁾ Portneuf (seulement)

⁽³⁾ Sauf Côte-Nord

⁽⁴⁾ Lotbinière-Mégantic (seulement)

⁽⁵⁾ Hors Portneuf

⁽⁶⁾ Bellechasse (seulement)

m³ sol. = mètre cube solide
t.m.a. = tonne métrique anhydre (sèche)
t.m.v. = tonne métrique verte
t.i.v. = tonne impériale verte

TABLEAU 5

LIVRAISONS DE BOIS PAR SECTEURS ET PAR MARCHÉS 2024-2025

En m³ solide, toutes essences incluses

SECTEUR	Sciage et déroulage		Pâtes et papiers		Panneaux et autres		Total		Écart	(%)
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025		
Bellechasse – Les Etchemins	106 029	109 185	22 833	18 327	1 637	4 963	130 499	132 475	1 976	1,5%
Rive-Sud de la Capitale	6 462	5 636	1 917	1 372	447	231	8 826	7 239	-1 587	-18,0%
Lotbinière	53 858	45 302	13 849	11 001	2 073	2 099	69 780	58 402	-11 378	-16,3%
Mégantic	83 644	66 729	15 507	10 831	36	255	99 187	77 815	-21 372	-21,5%
L'Érable – Bécancour	67 030	56 539	19 188	11 891	1 926	2 463	88 144	70 893	-17 251	-19,6%
Portneuf*	81 441	56 898	1 488	12 197	30 230	23 124	113 159	92 219	-20 940	-18,5%
Rive-Nord de la Capitale*	149 459	265 648	23 682	28 019	2 240	3 482	175 381	297 149	121 768	69,4%
Charlevoix*	130 443	30 538			12 025	10 134	142 468	40 672	-101 796	-71,5%
Côte-Nord	24 212	21 735					24 212	21 735	-2 477	-10,2%
Total	702 578	658 210	98 464	93 638	50 614	46 751	851 656	798 599	-53 057	-6,2%

*Les volumes de sciage des TGPNi n'ont pu être répartis selon leurs provenances respectives. Ils sont tous inclus dans le secteur Rive-Nord de la Capitale, ce qui affecte négativement les secteurs de Portneuf et de Charlevoix.



conciliateur à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ((RMAAQ).

La conciliation a permis de conclure une convention pour 2023-2024 afin de statuer des taux de transport par municipalité et à la Tonne Métrique Verte (TMV). Ensuite, une convention couvrant les années 2025 à 2027 a été conclue. Les indexations accordées sont de 2,5 % pour 2025, 2,4 % pour 2026 et en fonction de l'IPC pour 2027.

TABLEAU 6

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS PAR TYPES DE MARCHÉS 1995-2025

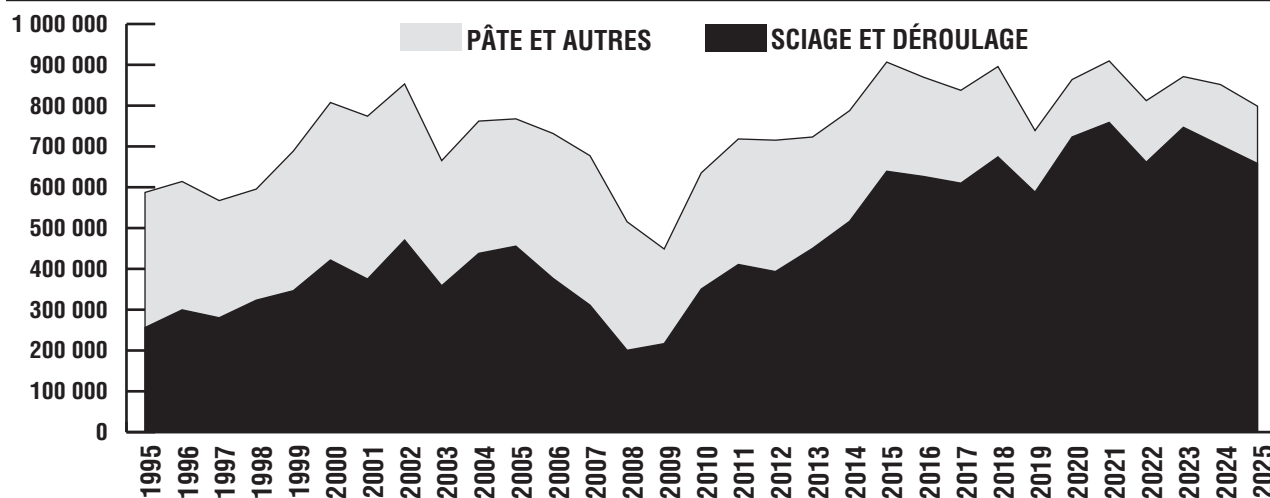
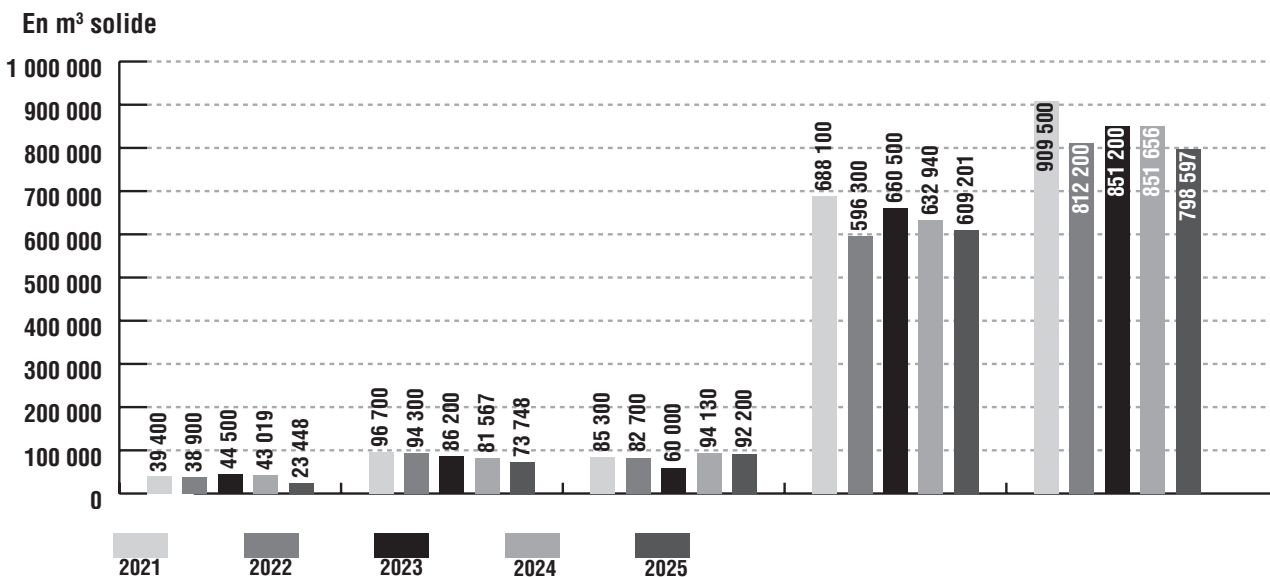


TABLEAU 7

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS PAR GROUPES D'ESSENCES 2021-2025



du L'Information FORESTIER

Région de Québec



SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

L'information et la formation

Le journal *L'Information du forestier*

Bien informer les producteurs sur l'évolution des marchés est une priorité du SPFRQ et le journal est un outil important pour y parvenir. Celui-ci a été publié à quatre reprises. Les publications ont été postées à tous les propriétaires inscrits sur la liste du Syndicat (environ 8 100 exemplaires).

L'infolettre électronique *Info Forestier*

L'infolettre électronique publiée par le Syndicat s'adresse à tous les propriétaires et producteurs forestiers. Elle permet de transmettre rapidement et efficacement de l'information sur l'actualité forestière ainsi que sur les activités du Syndicat. Une quinzaine d'*Info Forestier* ont été envoyées au cours de l'année.



Le site Web et la page Facebook

Utilisant la même plateforme Web que celle de la FPFQ, le site Web du Syndicat est continuellement bonifié. www.spfrq.qc.ca

La page Facebook du Syndicat est un moyen rapide et simple d'être bien informé sur les différentes activités ainsi que l'actualité reliées à la forêt privée de la région. Tapez @spfrq dans le moteur de recherche sur le Web afin

de vous brancher, d'aimer et suivre le Syndicat comme plus de 1 050 abonnés!

Le Syndicat a aussi une chaîne YouTube afin de diffuser des capsules vidéo.





Les rencontres avec les propriétaires

Le Syndicat organise annuellement deux séries de rencontres avec les propriétaires et les producteurs pour les consulter, les informer, leur permettre de choisir leurs dirigeants ainsi que de participer aux orientations du Syndicat et du Plan conjoint.

Six assemblées de secteurs se sont déroulées à l'hiver 2025 en mode virtuel. On y a procédé à la nomination des délégués et à l'élection des administrateurs. Plus de 85 propriétaires forestiers y ont assisté et reçu l'information sur le projet de modification des prélèvements, la planification stratégique 2023-2027 et la situation dans les marchés. Ces assemblées sont aussi une occasion privilégiée, riche en échanges et discussions pour les producteurs.

À l'automne, il y a eu près de 125 participants qui ont eu droit à la conférence en ligne *L'arpentage et la délimitation des lots boisés privés au Québec* de M. Richard Thiboudeau a.-g., ing.f. président chez ARPÉO. Les participants ont aussi eu l'occasion d'intervenir avec les représentants et le personnel du Syndicat.

Les assemblées générales annuelles

Plus de 80 délégués, membres et invités ont participé aux assemblées générales annuelles du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec qui se sont déroulées le 29 avril 2025 à l'Hôtel Travelodge Québec.

Le rapport d'activité et le rapport financier ont permis aux délégués de prendre connaissance de la mise en marché du bois pour l'année écoulée. Les délégués ont adopté à l'unanimité le projet de modification du *Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec* présenté lors des assemblées de secteurs de l'hiver.

Un bilan de l'avancement de la négociation de nouvelles ententes avec les scieurs a été présenté aux participants dans le respect des ententes de confidentialité.

Les participants ont eu l'occasion d'entendre la conférence sur le *Projet Amiral : l'opportunité du marché réglementé du carbone* par M. William Métivier, ing.f., président de Forair.

Par la suite, deux résolutions ont été adoptées avant de clore la journée. Les titres sont les suivants :

1. Pour une réglementation sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier respectueuse des saines pratiques ;
2. Pour une plus grande cohérence entre les objectifs des différents ministères du Québec en forêt privée.

Ces documents sont disponibles sur le site Web du Syndicat.

L'information pour le grand public

Le Syndicat a participé au *Salon de la Forêt* de l'Université Laval, à la *Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec* à Saint-Pierre-Baptiste ainsi qu'à la *Foire acéricole La Souche Stoneham* où le Syndicat a animé un kiosque d'information.

Les activités de transfert de connaissances

Une dizaine de participants ont suivi une activité de transfert de connaissances organisée par le Syndicat en partenariat avec les agences de mise en valeur des forêts privées, soit l'affûtage de la scie à chaîne.

Le SPFRQ fait partie du *Collectif en formation agricole de la région de la Capitale-Nationale-Côte-Nord*. De concert avec des maisons d'enseignement, le collectif souhaite répondre davantage aux besoins des propriétaires forestiers. Les formations du Syndicat sont donc affichées sur le site de la formation agricole [www.uplus.upa.qc.ca]. Pour être informé régulièrement des formations disponibles, inscrivez-vous à l'infolettre ou suivez le Collectif sur Facebook.

La représentation auprès des gouvernements, des institutions et des groupes d'intérêt

Le SPFRQ est sollicité pour intervenir auprès d'une foule d'organismes publics et privés, dans des dossiers généraux ou spécifiques. Il le fait pour faire connaître et respecter les intérêts collectifs des propriétaires de forêts privées.

Les dossiers de la réglementation municipale, de la protection des milieux humides et hydriques, du financement des programmes de mise en valeur et de la stratégie provinciale de mobilisation de bois des forêts privées sont ceux pour lesquels le Syndicat a consacré le plus d'efforts, la plupart du temps à la demande ou en étroite collaboration avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ).

Des administrateurs et employés du Syndicat sont aussi membres de conseil d'administration des agences de mise en valeur des forêts privées, des organismes de gestion des bassins versants, des associations forestières régionales et des syndicats locaux de l'UPA. Ils participent également à des comités de travail sur les plans

de développement de la zone agricole (PDZA) de plusieurs MRC et aux consultations des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) ainsi qu'au Plan Nature 2030 des Conseils régionaux en environnement. De plus, ils sont régulièrement invités à participer à des exercices de concertation ou sollicités pour donner des avis et faire l'évaluation de différentes initiatives, règles, lois ou différents programmes susceptibles d'affecter les activités des propriétaires forestiers.

La mise en valeur

Les agences de mise en valeur

Six agences de mise en valeur des forêts privées sont présentes dans le territoire du SPFRQ. Elles sont responsables de la gestion de différents programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Le Syndicat compte des représentants qui siègent aux conseils d'administration de cinq des six agences. Le tableau 8 décrit les territoires de celles-ci ainsi que le ou les représentants dans chacune d'elles.

TABLEAU 8

AGENCES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DU SPFRQ

AGENCE	MRC OU VILLE CONCERNÉE	REPRÉSENTANT DU SPFRQ
Appalaches	Bellechasse, Les Etchemins, Lévis, L'Islet* et Montmagny*	M ^{me} Caroline Houde
Bois-Francis	Arthabaska*, Bécancour, Drummond*, L'Érable et Nicolet-Yamaska*	M ^{me} Caroline Houde
Chaudière	Les Appalaches, Beauce-Sartigan*, La Nouvelle-Beauce, Lotbinière et Robert Cliche*	M ^{me} Caroline Houde
Côte-Nord	Toute la région administrative de la Côte-Nord (09)	M ^{me} Caroline Houde
Québec 03	Charlevoix, Charlevoix-Est, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, Portneuf et Québec	MM. Pierre Bertrand, Jocelyn Matte et Vincent Lévesque
Mauricie	La Tuque*, Les Chenaux*, Maskinongé*, Mékinac, Shawinigan* et Trois-Rivières*	Aucun

* Aucune des municipalités de cette MRC n'est située dans le territoire du SPFRQ.



LA RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS, DES MEMBRES ET DES

Chaque secteur est constitué de territoires compris à l'intérieur des limites des MRC, des villes, des municipalités, des paroisses et des villages suivants :

- Secteur 1 Bellechasse - Les Etchemins**
1 823 propriétaires
232 membres
18 délégués
- a) Le territoire de la MRC de Bellechasse, à l'exception des municipalités de Saint-Anselme, Saint-Henri et de Sainte-Claire ainsi que des paroisses de Saint-Malachie, de Saint-Nazaire-de-Dorchester et de Saint-Léon-de-Standon ;
- b) Le territoire de la municipalité de Saint-Magloire ainsi que des paroisses de Saint-Camille-de-Lellis et de Sainte-Sabine dans la MRC Les Etchemins.
- Secteur 2 Rive-Sud de la Capitale**
429 propriétaires
51 membres
4 délégués
- a) Le territoire de la Ville de Lévis ;
- b) Le territoire de la municipalité de Saint-Henri dans la MRC de Bellechasse ;
- c) Le territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon dans la MRC de La Nouvelle-Beauce.
- Secteur 3 Lotbinière**
1 353 propriétaires
170 membres
14 délégués
- Le territoire de la MRC de Lotbinière.
- Secteur 4 Mégantic**
1 029 propriétaires
137 membres
10 délégués
- Le territoire de la ville et des municipalités suivantes de la MRC Les Appalaches : Thetford Mines, Irlande, Saint-Adrien-d'Irlande, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock (à l'exception de la partie de cette municipalité comprise dans le Canton d'Adstock), Kinnear's Mills, Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton (à l'exception de la partie de cette municipalité comprise dans le Canton de Broughton).

- Secteur 5 L'Érable – Bécancour**
1 108 propriétaires
157 membres
11 délégués
- a) Le territoire de la MRC de L'Érable, à l'exception de la ville de Princeville ;
- b) Le territoire des municipalités de Sainte-Françoise, Deschailons-sur-Saint-Laurent, de Fortierville et de la paroisse de Parisville dans la MRC de Bécancour.

- Secteur 6 Portneuf**
1 537 propriétaires
166 membres
15 délégués
- a) Le territoire de la paroisse de Lac-aux-Sables et de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans la MRC de Mékinac ;
- b) Le territoire de la MRC de Portneuf.

- Secteur 7 Rive-Nord de la Capitale**
360 propriétaires
46 membres
4 délégués
- a) Le territoire des Villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette ;
- b) Le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier ;
- c) Le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;
- d) Le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans.

- Secteur 8 Charlevoix**
667 propriétaires
73 membres
7 délégués
- a) Le territoire de la MRC de Charlevoix ;
- b) Le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

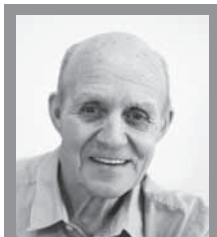
- Secteur 9 Côte-Nord**
193 propriétaires
23 membres
2 délégués
- a) Le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord ;
- b) Le territoire de la MRC de Manicouagan, à l'exception de la municipalité de Franquelin et des villages de Baie-Trinité et de Godbout.

Nombre total de propriétaires :	8 499
Nombre total de membres :	1 055
Nombre total de délégués :	85

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AMINISTRATION



Gaétan Boudreault
Président
Charlevoix, secteur 8
Administrateur
depuis 2006



Michel Côté
1^{er} vice-président
Bellechasse-Les
Etchemins, secteur 1
Administrateur depuis
2013 et de 1992 à 2011



Jean-Marie Bélisle
2^e vice-président
Côte-Nord, secteur 9
Administrateur
depuis 2019



Patrick Vaillancourt
Rive-Sud de la Capitale,
secteur 2
Administrateur
depuis 2024



Evan Morin
Lotbinière, secteur 3
Administrateur
depuis 2025



Serge Fournier
Mégantic, secteur 4
Administrateur
depuis 2024



Maurice Vigneault
L'Érable-Bécancour, sec-
teur 5, Administrateur
depuis 2024



Jocelyn Matte
Portneuf, secteur 6
Administrateur
depuis 2022



Pierre Bertrand
Rive-Nord de la
Capitale, secteur 7
Administrateur
depuis 2020

Note : Cette
trame indique
qu'il y a une mise
en candidature
au poste
d'administrateur
dans ce secteur
en 2026.

LE PERSONNEL



Vincent Lévesque, ing.f.
Directeur général et secrétaire



Martin Bélanger, ing.f.
Directeur adjoint
à la mise en marché



Caroline Houde, ing.f.
Directrice adjointe
à la foresterie



Shuyan Meng
Contrôleuse
Financière



Katia Fevry
Secrétaire
de service



Séverine Kribaa
Agente administrative



Chantale Labrecque
Paiement
des bois



Yan Tremblay, tech.f.
Mise en marché et
transport de bois

Le Syndicat remercie sincèrement pour leur contribution à l'organisation en 2025 : Mylène Bélanger, Yannick Bezeau, Marilyne Carrier, Thérèse Julien et Kathy Paré.

La mission du Syndicat

Représenter et défendre les intérêts généraux et particuliers de l'ensemble des propriétaires de forêts privées.

Informers les propriétaires et contribuer à leur formation afin de les soutenir dans leurs pratiques courantes et d'en favoriser l'évolution.

Être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux, etc. :

- dans la mise en marché des ressources forestières;
- dans la protection et la mise en valeur des forêts privées;
- concernant les droits de la propriété.

La vision du Syndicat

La forêt privée contribue au développement socio-économique des communautés. Sa contribution pourrait être plus grande.

- Elle offre à la population un ensemble de produits, de services et de fonctions utiles.
- Elle est une source de richesses et d'emplois.
- Son potentiel est sous-utilisé.
- Elle doit être aménagée durablement pour tenir ses promesses.

Les conditions suivantes sont nécessaires à l'aménagement forestier durable des forêts privées :

- il doit se faire en impliquant et en responsabilisant les propriétaires;
- il nécessite un environnement législatif, normatif et commercial favorable;
- il demande la concertation et la collaboration des partenaires économiques, politiques et sociaux des propriétaires (industries, différents paliers de gouvernements, utilisateurs des ressources forestières, etc.).



SPFRQ
**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS DE LA RÉGION
DE QUÉBEC**

5185, rue Rideau, Québec, Qc G2E 5S2

Tél. : 418 686-3522

Télec. : 418 686-3519

Courriel : spfrq@spfrq.qc.ca

Web : www.spfrq.qc.ca

Facebook : @spfrq